

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
8 Février 2019**

**OBJET : CPER 2007-2013 : Avenant n°1 à la convention avec AMU - Création de la  
Maison de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence (MEGA).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention entre le Conseil départemental et Aix-Marseille Université relative à la prorogation de deux ans du délai de réalisation des travaux de la Maison de l'Economie et de la Gestion (MEGA), sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 joint au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**